

Sous la Direction de
BIAKA Zasseli Ignace & COULIBALY Lacina

ACTES DU COLLOQUE

«LA GOUVERNANCE À L'ÈRE DES CHANGEMENTS GLOBAUX : SITUATION, RÉSILIENCE ET DÉFIS EN AFRIQUE »



TOME 1

PASRES ÉDITIONS

Abidjan, Décembre 2022



ISBN : 979-10-93066



Sous la Direction de
BIAKA Zasseli Ignace & COULIBALY Lacina

ACTES DU COLLOQUE

«LA GOUVERNANCE À L'ÈRE DES CHANGEMENTS GLOBAUX : SITUATION, RÉSILIENCE ET DÉFIS EN AFRIQUE »

Colloque organisé par
 le Fonds pour la Science, le Technologie et l'Innovation (FONSTI) et
 le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES)
 les 28, 29 et 30 juin 2022 à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro



Président

Prof. BIAKA Zasseli Ignace, Université Félix Houphouët-Boigny

Membres

Prof. AKINDES Francis, Université Alassane Ouattara
Prof. ANASSE Augustin, Université Alassane Ouattara
Prof. ATTA DIALLO Hortense, Université Nangui Abrogoua
Prof. BAH Henri, Université Alassane Ouattara
Prof. BAKAYOKO Adama, Université Nangui Abrogoua
Prof. BAMBA Assouman, Université Alassane Ouattara
Prof. COULIBALY Aoua Sougo, Université Félix Houphouët-Boigny
Prof. COULIBALY Lacina, Université Polytechnique de Man
Prof. CISSE Gueladio, Epidémiologie, Institut Tropical et de Santé Publique (Suisse)
Prof. DIOMANDE Dramane, Université Péléforo Gon Coulibaly
Prof. (DR) IBO GUEHI Jonas, Université Nangui Abrogoua
Prof. KAMAGATE Bamory, Université Polytechnique de Man
Prof. KAMANZI Kagoyiré, Université Félix Houphouët-Boigny
Prof. KODO Michel, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. KONE Inza, Université Félix Houphouët-Boigny,
Prof. KONE ISSIAKA, Université Jean Lorougnon Guédé
Prof. KOUASSI-M'BENGUE Alphonsine, Université Félix Houphouët-Boigny
Prof. MBENGUE, HEC Ababacar Université de Reims
Prof. LEZOU KOFFI Aimée Danielle, Université Félix Houphouët-Boigny
Prof. MBENGUE Ababacar, Université de Reims (France)
Prof. MBOW Babacar, Université Cheick Anta Diop
Prof. N'DOUBA Boroba François, Université Félix Houphouët-Boigny
Prof. (DR) NEBIE Roger, CNRST, Ouagadougou
Prof. OUATTARA Allassane, Université Nangui Abrogoua
Prof. TIEBRE Marie Solange, Université Félix Houphouët-Boigny
Prof. TANNER Marcel, Président de l'Académie Suisse des Sciences, Bâle (Suisse),
Dr (MC) ABOYA Narcisse, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) AMALAMAN Martin, Sociologue, Université Péléforo Gon Coulibaly,
Dr (MC) DAYORO Zoguehi Arnaud Kevin, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) KONIN Séverin, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) KOUAKOU Ossei, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) KOUAME Konan Simon, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) KRA Kouakou Appoh Enoc, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) NANDIOLO-KONE Rose, Université Alassane Ouattara
Dr (MR) OUEDRAOGO Alain, Université Joseph Ki Zerbo,
Dr (MC) SANOGO Amed Karamoko, Université Alassane Ouattara
Dr (MC) TOH Alain, Sociologue, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) YAPO Ludovic Mousso, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr (MC) ZOUMA Bernard, Université Joseph Ki Zerbo
Dr Tapé Béranger KAMA, Conseiller USA au Ministère de l'Intérieur et de la
Sécurité, Expert en Police de Proximité
M. HOUNGINKPO Mathurin C., Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, National Defense
University, Washington DC
M. SAINT-VIL Jean, Université McGill, Canada
M. TRAORE Sékou, Université Gamal Abdel Nasser de Conakry
Général de Corps d'Armée TOURE Alexandre Apalo, Commandant Supérieur de

la Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire

Mme KRAUER-DIABY Mariame, International Rescue Committee, Suisse

Mme Dominique BANGOURA, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Mme SANGARE Namizata, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Côte d'Ivoire

Comité d'organisation

Présidente

- OUATTARA Annette

Membres

- ABOYA Narcisse,
- AKE Germain,
- BAMBA Assouman,
- BONY Kouassi,
- DAN OULAI Alain,
- DAYORO Zoguehi Arnaud Kevin,
- DIOMANDE Métangbo,
- EHOUMA Koffi Ludovic,
- FOFANA Mohamed,
- KONIN Séverin,
- KONTCHOI Herman,
- KOUADIO Olivier,
- KOUAKOU Lebe Prisca,
- KOYE Martin,
- KPON Roger,
- KRA Kouakou Appoh Enoc,
- MORO Manou Honorine,
- N'DRI Eugène,
- N'GUESSAN Kouamé Hendersonn,
- OUATTARA Kiyopoh Frédéric
- SIDIKI Bintou, TOURE Djabira,
- TUO Péga,
- YAO Kouamé,
- YAO Kouassi Aimé,
- YAPO Lucas Delmas,
- YAPO Ludovic,
- YEO Gniman,
- YAPI Yapi.

Présentation

Le concept de gouvernance est au centre des discours, des réflexions et des recherches. Il est parfois perçu comme une méta-variable explicative des résultats de gestion d'une institution, d'une organisation ou d'une association. La gouvernance fait référence à l'ensemble des processus de gouvernement, aux institutions et aux processus et pratiques en matière de prise de décision et de réglementation concernant les questions d'intérêt commun. La bonne gouvernance ajoute une dimension normative ou une dimension d'évaluation au processus de gouvernance.

Du point de vue des droits de l'homme, elle fait avant tout référence au processus par lequel les institutions publiques et d'utilité publique, bien que de droits privés, conduisent des affaires publiques, gèrent des ressources publiques et garantissent la réalisation des droits de l'homme (OCHR, 2016).

Le recours à la notion de gouvernance a connu une extension au cours des dernières décennies, alors que le mot était à peine utilisé il y a trente ans. Le contenu de la notion de gouvernance est souvent imprégné de normativité, en ce sens que la gouvernance renverrait à un mode de gestion ou à des pratiques qui s'inscriraient d'entrée de jeu à l'intérieur du registre de la positivité, par opposition au gouvernement, en l'occurrence, qui, depuis des lustres relèverait plutôt du registre de la négativité. Or, l'une des causes pour sortir du sous-développement des États africains serait la mal gouvernance des structures de décision permettant la mobilisation des puissances publiques.

A l'instar de bien de pays dans le monde, les pays africains sont engagés dans un processus de transformations complexes, profondes et largement interdépendantes.

Ainsi, la gouvernance rendrait désastreux le sous-développement déjà complexe par la dépendance techno-économique et politique héritée du joug colonial. Le sous-développement se trouve reflété dans les institutions, les traditions, les groupes sociopolitiques et les relations extérieures des pays qui en sont l'objet. Ces transformations induisent de nombreux enjeux pour soutenir l'équilibre de la société et garantir la stabilité et la tranquillité des peuples. Au nombre de ces enjeux, figurent ceux de santé globale, de régulation et de contrôle de phénomènes de migrations internationales, de gestion des changements climatiques, du contrôle des ressources naturelles, d'insertion professionnelle, de formation, de contrôle des dynamiques urbaines, sécuritaires et territoriales. Tous ces enjeux conduisent les gouvernants à se fixer des objectifs de développer une économie compétitive, un secteur bancaire compétitif, un système éducatif accessible et performant, un régime fiscal qui génère des revenus suffisants, des infrastructures modernes et durables, un système de santé et de protection inclusif, un système de production agricole et agroalimentaire résilient et plus dynamique. On peut noter que la sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure encore et toujours une préoccupation mondiale. Au spectre de la crise alimentaire, s'ajoute l'insécurité nutritionnelle pour la plupart des pays de l'Afrique Occidentale. Les changements climatiques, la forte croissance démographique, la non-maîtrise des techniques agricoles et les comportements à l'encontre de la protection de l'environnement, la méconnaissance des lois et textes sur le foncier constituent des facteurs exacerbant. Tous ces facteurs montrent que la sécurité alimentaire exige l'application d'une bonne gouvernance aux niveaux international, régional et national (McKeon, 2013) afin d'assurer la durabilité des systèmes alimentaires. La coordination, la cohérence et la complémentarité des actions des organisations qui œuvrent en faveur d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable doivent

permettre de trouver des solutions adaptées et de mobiliser un appui significatif au bénéfice de la sécurité alimentaire, d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'action des acteurs publics comme privés.

La situation actuelle de la Promotion de la Santé (PS) en Afrique est l'un des paradoxes qu'on connaît sur le continent. L'une des explications possibles à cette situation d'échec est certainement à trouver dans le fait que les interventions sanitaires se sont surtout et jusque-là, centrées sur les Systèmes de Santé (SS) et jamais sur les Déterminants de la Santé (DS) au moment où l'on sait que les systèmes de santé ne peuvent prétendre, à eux seuls, contribuer véritablement à l'amélioration de l'état de santé (Houéto, 2008).

L'enseignement supérieur continue d'être caractérisé dans de nombreux pays africains par une crise de sureffectif, de personnel inadéquat, de normes en détérioration, d'infrastructures physiques délabrées, d'équipements insuffisants et d'un soutien gouvernemental en baisse du point de vue budgétaire et politique. Dans le même temps, on demande au secteur de l'enseignement supérieur de produire des diplômés de qualité et une recherche de pointe en vue d'appuyer le développement national et continental. Bien que le rôle essentiel que joue ce secteur dans la capacité du continent à réaliser les objectifs d'initiatives telles que : le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique de l'Union Africaine et les Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU soit de plus en plus reconnu, les réformes politiques et institutionnelles traitent essentiellement de l'impact économique de l'enseignement supérieur dans de nombreux pays et négligent l'aspect gouvernance. D'un autre côté, la vision qui guide les objectifs en matière de développement aux niveaux national, continental et international souligne le rôle central joué par une bonne gouvernance comme condition préalable à la réalisation de ces objectifs (SAIIA, 2009).

Depuis 2015, une initiative vise à « soutenir le développement des capacités à préparer et mettre en œuvre les plans d'urgence » du continent. Pour l'atteinte de cet objectif et pour se hisser au rang des pays émergents, il faut comprendre les facteurs limitants, les expériences de résilience et les défis actuels à relever pour répondre efficacement aux défis globaux qui se posent aux collectivités humaines. Aussi face aux enjeux locaux et aux défis de la mondialisation, l'efficacité de la gouvernance doit-elle être questionnée.

Les actes de ce colloque sont articulés autour de sept (7) axes :

Axe 1 : Gouvernance des peuples et des sociétés ;

Axe 2 : Gouvernance universitaire, employabilité et compétitivité économique ;

Axe 3 : Gouvernance de la Sécurité Alimentaire, nutritionnelle et environnementale;

Axe 4 : Gouvernance des Systèmes de Santé ;

Axe 5 : Gouvernance sécuritaire ;

Axe 6 : Gouvernance des diversités linguistique, artistique et culturelle ;

Axe 7 : Gouvernance Foncière Rurale.

SOMMAIRE

AXE1 : GOUVERNANCE DES PEUPLES ET DES SOCIÉTÉS12

1-ADOU Kouadio Antoine, ANGOHO Nomba Apollinaire - Gouvernance et société : une lecture politique et sociale du poème cri de charles nokan et confidences de michel gbagbo	13
2- ANGHU Gnanda Béatrice - Quête identitaire et gouvernance égalitaire dans la société américaine : cas des œuvres d'ernest gaines.....	27
3- ASSOUMAN Serge Fidèle, Dynamique de l'occupation du sol et ensablement du barrage de natio-kobadara dans la ville de Korhogo (nord de la cote d'ivoire) de 2005 à 2020.....	42
4- ATSE Kambo Martial - La gouvernance économique en Côte d'Ivoire de 2012 à 2020 : pilier stratégique pour le développement socio-économique.....	64
5- ATSIN Achy Wilfried- État, secret, discrétion et bonne gouvernance : quels enjeux pour la pratique et le développement de l'intelligence économique en Côte d'Ivoire ? ..	82
6- BAKANAHONDA Syviney Franck Laurel, LINGUIONO Duplosin Chelmyh, MOUNDZA Patrice - Aménagement urbain et extension spatiale de la commune urbaine de Kinkala (République du Congo).....	95
7- BAKAYOKO Mamadou - Cynisme politique et gouvernance des peuples : cas des sociétés africaines	110
8- BAMBA Assouman - Ça fait rien.....	122
9- BAMBA Ladj- Conflits agropastoraux en Côte d'Ivoire (cas de Bouna).....	134
10- BOKOTIABATO Mokogna Zephirin - La Politique et des Faits dans Jagua Nana d'Ewensi et dans Chef L'Honorable Ministre d'Aluko	152
11- DIABAGATE Abou, COULIBALY Yaya, YAO Affoua Marie-Rose - Colonisation des axes routiers par les activités économiques dans les quartiers résidentiels d'Abidjan. (Côte d'Ivoire) : cas de l'axe Dokui-mahou à Cocody	163
12- DOHO BI Tchan André, COULIBALY Salifou, DIARRASSOUBA Bazoumana, SECREDOU Kouakou Kra Romaric - Impact des investissements dans la dynamique de développement et le bien-être des populations communal de Bondoukou (Côte d'Ivoire)	177
13- DON Anoman Nathalie - La citoyenneté-parenté	198

14- ESSOH Lohoues Olivier -Influence des structures socioculturelles (lôw et agbanzi) sur la fabrication de la citoyenneté villageoise et le conflit intergénérationnel chez les Odzokru (Côte d'Ivoire).	210
15- GOZÉ Thomas, KOBENAN Appoh Charles, KOUASSI Patrick Juvet - Les grandes infrastructures routières face au défi de la mobilité dans la métropole d'Abidjan.....	227
16- KADJA Sanhou Francis - La dramatisation des leviers de la justice : forces et faiblesses des gouvernances africaines à la lecture de au nom du peuple d'Ahmed Tidjani Cissé.....	240
17- KANGAH Tia Affelih Wilfried, LOUKOU Alain François - Appropriation des TIC par les ménages de Daloa : défis et stratégies	256
18- KONAN Akissi Amandine - Gouvernance féminine des espaces funéraires à Zuénoula et Gohitafla : entre affranchissement du rubicon traditionnel et pratiques ostentatoires	275
19- KONAN Koffi, KOUADIO N'guessan Apollinaire, N'GORAN Sylvanus Innocent - Genre et répartition des rôles au sein du groupement mixte Loboukômian du village de Brofodoumé dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire.....	289
20- KONÉ Amidou – Réconciliations nationales postélectorales et développement socio-économique en Afrique : une gageure ?	303
21- KOUADIO Kouakou Didié - Politiques de développement de l'État et statut des villages d'Allangoua et de N'gbessou (Yamoussoukro-Côte d'Ivoire) : 1969-2022.....	317
22- KOUAKOU Amenan Christiane, FOKOU Gilbert - Migration ouest africaine : regards croisés sur la gouvernance des refugies et des rapatriés dans un contexte post-crise en Côte d'Ivoire.	331
23- KOUASSI épse Kadi Akissi Irenée, KOUADIO Hugues - inégalités de genre et développement de la petite enfance : cas de la côte d'ivoire et du nigeria.....	344
24- KOUASSI Kouakou Jean-Michel - Le président de Maxime N'debeka : jeux et enjeux dramatique de mots et des maux pour la promotion de la bonne gouvernance en Afrique	362
25- MBOHA Nyamsi Henri Ludovic Henri - La gouvernance des migrations au Cameroun : un regard synoptique	380
26- N'DRI Yao Eugène, N'GORAN Akissi Rachelle – Gouvernance familiale et niveau de développement psychologique des adolescents à Abidjan (Côte d'Ivoire).....	396
27- N'GUESSAN Bla Mireille - La théâtralisation du système de gouvernance dans Papassidi maître-escroc de Bernard Blin Dadié	415

28- OUATTARA Seydou - Gouvernance et dynamisme du transport lagunaire sur le littoral ivoirien	430
29- SEKONGO Kalitia Fatoumata, TAPE Sophie Pulchérie - Bilan de la gouvernance urbaine de Napiéoledougou (Nord de la Côte d'Ivoire).....	446
30- SOMESOMDA Minimalo Alice – Réflexion sur la question de la gouvernance des États membres de l'Union Africaine	461
31- N'DA Gbocho Roseline, KRA Kouamé Walter, TOURE Minsoeun Aichatou - Le financement de projets de jeunesse : entre actions institutionnelles et productions idéologiques à Abidjan et Bouaké (Côte d'Ivoire))	477
32- TRAORE Sogotienin Ramata - La distanciation : suppression des masques de la gouvernance dans la dramaturgie de bertoltbrecht : cas de l'opéra de quat'sous	489
33- YAO N'guessan Éclair-Sales, TAPE Sophie Pulchérie - Impact de la bonne gouvernance urbaine sur l'aménagement routier à Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)	503
34- YAPI Sylvain Michel - l'Architecture interactionnelle des acteurs de l'aide internationale.....	521
35- YEO Mamadou - La relance du Projet Soja dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire à l'Epreuve des changements globaux	544
36- YEO Yéfougnini, N'GUESSAN Kouamé Hendersonn - Gouvernance sportive et contre-performance des équipes en Côte d'Ivoire : cas de l'équipe nationale de hand-ball	562

AXE 2 : GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DE LA RECHERCHE, EMPLOYABILITÉ ET COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE 576

1- ADIOLA Belo, FAYAMA Tionyélé, ROUAMBA/OUEDRAOGO Bowendson Claudine Valérie - Gouvernance universitaire et rationalité du choix d'université des bacheliers orientés par Campus Faso à l'Université Nazi BONI	577
2- AMON Angba Martin - Résilience de l'enseignement supérieur et perspectives transformationnelles de la société africaine.....	596
3- DIALLO Abdourahamane - La mutation de l'enseignement supérieur guinéen de l'ancien système au système LMD	610
4- GACHA Franck-Gautier, KOFFI Hamanys Broux De Ismaël, GOIN Bi Zamblé Théodore - Gouvernance administrative des universités ivoiriennes et compétitivité socioprofessionnelle des apprenants : une lecture critique du déficit du numérique dans la	

<i>formation/apprentissage des étudiants à l'UPGC.....</i>	<i>620</i>
5-KARIDIOULA D ^{1,3*} , KOUAKOU LPM-S ² , ASSIDJO NE ³ , TROKOUREY A ² , Contribution à l'amélioration rationnelle des pratiques de séchage du cacao pour une meilleure conservation et gestion des ressources.....	633
6- KONÉ Tiangoua AKPO Kouakou Sylvain, OUATTARA Pétémanagnan Jean-Marie, COULIBALY Lacina - <i>La recherche scientifique comme levier et pilier essentiels de gouvernance climatique en Côte d'Ivoire.....</i>	646
7- Kouakou LPM-S ^{1*} , Amon LN ² , Kouamé NA ³ , Méité N ¹ , <u>Cissé G^{1,3}</u> , Gouré Doubi Bi I ⁴ , Kédi ABB ⁵ , Coulibaly V ¹ , Konan KL ¹ , Andji-Yapi YJ ¹ , Meconnaissance des resultats des recherches scientifiques en cote d'ivoire : cas des argiles.....	657
8- MBEN Lissouck Ferdinand - <i>Genre, gouvernance politique et universitaire dans le Cameroun postcolonial.....</i>	667
9- MOHAMMED Montasser - <i>Gouvernance de la recherche dans les universités.....</i>	682
10- Moudjouri Bienvenue Merci, <i>La Gouvernance Universitaire En Afrique Francophone : Entre Recherche, Professionnalisation Et Employabilite.....</i>	705
11- MOUSSAVOU Georges - <i>Gouvernance de la recherche nationale au Gabon : quid de la rupture d'avec l'ORSTOM et le CNRS français 46 ans après</i>	716
12- NANGA-ME-ABENGMONI Léonel - <i>Promouvoir le développement durable et l'apprentissage tout au long de la vie à l'Université : Retours d'expérience de terrain autour du module de formation « Greening Africa Together » (GATo) au Cameroun..</i>	732
13- NINDJIN Charlemagne, AMANI Georges N'Guessan - <i>Propositions de réforme à l'Université Nangui Abrogoua : approche chaîne de valeur des thèmes de recherche et formation en entrepreneuriat et développement communautaire.....</i>	744
14- NOBAH Céline Sidonie Koco épouse KACOU-WODJÉ - <i>L'association des femmes chercheuses de Côte d'Ivoire : Une école de gouvernance associative au profit des institutions nationales et internationales.....</i>	754
15- TOURÉ Kinanya Donatien - <i>L'université face à l'employabilité des étudiants : une analyse des compétences transversales</i>	761
16- TRAORE Sékou, DOUMBOUYA Oumar, DIALLO Abdourahmane, CONTÉ Facinet - <i>Approche systémique de la gouvernance dans les établissements d'enseignement supérieur en Guinée</i>	776

16- YAO Kouamé - <i>Gouvernance de l'Université en contexte de capitalisme cognitif : risques et solutions à partir de Habermas</i>	791
17- YAPO Lucas Delmas, YAPO Gildas Gilles, ADOU Adou Claver - <i>La gouvernance universitaire à l'épreuve des violences estudiantines en Côte d'Ivoire : Une analyse des discours des étudiants, des enseignants, du personnel administratif et technique</i>	802
18- YAPO Ludovic Mousso - <i>Économisation de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une université compétitive en côte d'ivoire</i>	816

**LA RELANCE DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE
D'IVOIRE À L'ÉPREUVE DES CHANGEMENTS GLOBAUX
THE REVIVAL OF THE SOYBEAN PROJECT IN THE NORTH-WEST OF CÔTE
D'IVOIRE PUT TO THE TEST BY GLOBAL CHANGES**

YEO Mamadou

Enseignant-Chercheur
Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)
Email : mamadou.yeo@usp.edu.ci

Résumé :

Réalisé dans la zone de Touba-Odienné à partir de 1979, le projet soja est une opération de culture moderne de soja, de riz et de maïs. Nonobstant des dysfonctionnements notables, il s'est, très vite, érigé en pôle de développement régional. Il a été interrompu par la crise militaro-politique de 2002. Si depuis 2015 le gouvernement ivoirien œuvre à la relance du projet, le contexte n'est plus le même d'autant plus que le pays est confronté à des changements globaux. La présente réflexion s'interroge sur les leçons à tirer de l'ancien projet et sur la nécessité d'appréhender les défis globaux actuels pour assurer la viabilité de sa relance. Elle repose sur une recherche documentaire et une enquête de terrain réalisée à Abidjan et dans les régions du Bafing et du Kabadougou. Les données recueillies ont été analysées à l'aune des pensées critique, complexe et globale. L'étude met en exergue les leçons tirées des erreurs commises lors de l'ex-projet. Aussi analyse-t-elle le processus de conception et de mise en œuvre de la relance du projet avant de décliner les stratégies à adopter pour sa pérennité face aux défis mondiaux tels que la Covid-19, le réchauffement climatique et le terrorisme. Au total, il ressort que la réussite du projet en cours de réalisation est fortement corrélée à la maîtrise des incidences des défis globaux.

Mots-clés : Projet soja ; relance ; climat ; covid-19 ; terrorisme ; Côte d'Ivoire.

Summary:

Carried out in the Touba-Odienné area from 1979, the Soybean project is a modern cultivation operation for soybeans, rice and corn. Notwithstanding notable dysfunctions, it very quickly became a regional development pole. It was interrupted by the military-political crisis of 2002. If since 2015 the Ivorian government has been working to relaunch the project, the context is no longer the same, especially since the country is facing global changes. This reflection questions the lessons to be learned from the old project and the need to understand the current global challenges to ensure the viability of its relaunch. It is based on documentary research and a field survey carried out in Abidjan and in the regions of Bafing and Kabadougou. The data collected was analyzed using critical, complex and global thinking. The study highlights the lessons learned from the mistakes made during the ex-project. It also analyzes the process of designing and implementing the relaunch of the project before outlining the strategies to adopt for its sustainability in the face of global challenges such as Covid-19, global warming and terrorism. Overall, it emerges that the success of the project in progress is strongly correlated with controlling the impact of global challenges.

Keywords: Soybean project; relaunch; climate; covid-19; terrorism; Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Si la culture du soja a été introduite, officiellement, en Côte d'Ivoire en 1974, il a fallu attendre l'année 1979 pour qu'elle soit expérimentée dans les départements de Touba et d'Odienné, situés dans le nord-ouest du pays, à travers une opération dénommée « projet soja ». Ce premier projet soja visait la production de semences (soja, riz et maïs), la recherche d'accompagnement (variétés et itinéraires techniques) et la pré vulgarisation du soja en milieu

paysan (P. Zoungrana, 1984, p.111). Il a, finalement, été mis en veilleuse en 1984⁵¹. En 1988, un deuxième projet soja a été développé dans la région grâce à un financement subséquent du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)⁵². Contrairement au précédent, ce deuxième projet soja a mis le focus sur la diversification des cultures, la contribution à la sécurité alimentaire, la mécanisation des exploitations agricoles et la réduction de la pauvreté.

Pour atteindre cet objectif, 17 405 hectares affectés au soja, au riz et au maïs ont été mis en valeur sur une superficie totale cultivable de 30 000 hectares (A. A. Hauhouot, 2002, p.250). Sur les parcelles aménagées, plusieurs centaines de paysans (au total 1 072) ont été sélectionnés et installés sur des blocs de cultures à partir de 1989. Mis en œuvre dans une perspective de lutte contre les disparités régionales, les acquis socio-économiques du deuxième projet soja sont légion⁵³. En revanche, l'exécution des opérations n'a été, aucunement, cas une sinécure d'autant plus que le projet a été érodé par plusieurs dysfonctionnements. Il n'en fallait pas plus pour que le déclenchement de la crise militaro-politique en septembre 2002 sonne le glas de la fin du projet (K. I. Yéo, 2010).

L'interruption du projet a ouvert la voie à l'accentuation des difficultés économiques et sociales dans la région. Toute chose convainquant le gouvernement ivoirien de remettre en marche ledit projet en 2015. Toutefois, cette relance du projet, pour qu'elle soit viable, doit faire siennes, les leçons tirées du précédent projet et du contexte actuel marqué par des défis mondiaux actuels que sont le réchauffement climatique, la Covid-19 et le terrorisme.

Cet impératif se présente avec acuité surtout qu'en dehors de l'étude de Yéo (2010) qui s'intéresse à la relance du projet soja, les autres travaux (P. Zoungrana, 1984 ; I. N. Sévédé, 1988 ; J-L. Amselle et al., 1991 ; J-L. Chaléard, 1996 ; M. Yéo, 2021), bien qu'appréciables, ne mettent l'accent que sur les précédents projets. Encore que l'étude de K. I. Yéo (2010) semble désuète⁵⁴, et mieux, elle fait litière des enjeux globaux actuels. Dans ces conditions, il

⁵¹ Le premier projet soja a été suspendu en 1984 en raison des résultats mitigés de l'opération, des effets néfastes de la crise économique des années 1980 et des exigences de la politique nationale d'autosuffisance alimentaire (P. Zoungrana, 1984 ; I. N. Sévédé, 1988 ; J-L. Amselle et al., 1991 ; J-L. Chaléard, 1996 ; M. Yéo, 2021).

⁵² Il a été financé à hauteur de 30, 850 milliards de F CFA, soit 41, 052 milliards après la dévaluation du Franc CFA en 1994 (J-L. Chaléard, 1996, p.384).

⁵³ La présence du deuxième projet soja dans la zone de Touba-Odienné a induit la création d'au moins 4 500 emplois directs et indirects, soit près de 50 000 personnes vivant du projet ; toute chose réduisant ainsi l'exode rural des populations rurales vers les grands centres urbains. Elle a favorisé la dotation de la région en infrastructures socio-économiques (écoles, centres de santé, routes, etc.). Durant les 12 campagnes agricoles du projet, plus 5 milliards de F CFA environ ont été distribués aux paysans du projet et plus de 3 milliards versés aux transporteurs et gérants des stations d'hydrocarbures de la région. Pour en savoir davantage, Cf. M. Yéo (2021).

⁵⁴ Produite en 2010, l'étude de Yéo Kadokan Inza faite suite à la promesse du président Laurent Gbagbo, en 2009, de remettre en activité le projet soja dans le nord-ouest ivoirien. Cette initiative a été mise aux oubliettes après la

importe d'analyser des efforts de remise en activité de l'ex-projet à l'aune des défis mondiaux actuels. C'est à cette tâche que se destine la présente réflexion. Concrètement, elle s'interroge sur les leçons à tirer de l'ancien projet soja et sur la nécessité d'appréhender les défis globaux actuels pour assurer la viabilité de sa relance.

La méthode élaborée pour atteindre l'objectif principal assigné à la présente étude est adossée à une exploitation croisée de sources imprimées, numériques, orales et radiophoniques. La collecte des documents écrits s'est déroulée dans les centres de documentation du ministère de l'Agriculture et du BNETD⁵⁵. Les sources numériques prennent leur source dans la palette d'articles journalistiques disponibles sur internet. Quant aux données orales, elles proviennent des enquêtes de terrain réalisées dans la zone de l'ancien projet, respectivement, en janvier-mars 2019, du 12 au 21 juillet et du 29 novembre au 04 décembre 2021. À ces occasions, un nombre notable d'acteurs de l'ancien comme du nouveau projet a été interrogé. Par ailleurs, les deux émissions radiophoniques diffusées par Radio Côte d'Ivoire sur la relance du projet ont été mises à rude contribution. Toutes ces informations ont été traitées et analysées à l'aune de la critique historique, d'une part et d'autre part, des pensées critique, complexe et globale.

L'étude est structurée autour de trois axes. Le premier présente un bilan-diagnostic des dysfonctionnements constatés au cours de l'ancien projet soja. La deuxième traite du processus de conception et de mise en œuvre de la relance du projet. Le troisième met en exergue les stratégies à adopter pour assurer la durabilité du nouveau projet soja en cours d'exécution.

1. BILAN-DIAGNOSTIC DES DÉCONVENUES CONSTATÉES AU COURS DE L'ANCIEN PROJET SOJA

Bien que les retombées socio-économiques de l'ex-projet soja soient appréciables, il n'en reste pas moins que celui-ci ait fait face à de nombreuses difficultés ayant mis à mal sa pérennisation. Ces déconvenues se rapportent au choix du type de mécanisation agricole, au mode de sélection des paysans et aux stratégies de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

1.1. Les dysfonctionnements liés au choix du type de mécanisation agricole

L'ex-projet soja, exécuté entre 1988 et 2002, a été miné par des problèmes liés à sa conception. À ce sujet, le type de mécanisation choisi en est la parfaite illustration. En effet, le système de gestion commune du matériel agricole promu par les concepteurs du projet n'a pas

crise post-électorale de 2011. Ainsi, bien qu'elle soit notable, la réflexion de K. I. Yéo (2010) a été réalisée 5 ans avant la décision du président Alassane Ouattara (en 2015) de réactiver l'ancien projet soja dans la région.

⁵⁵ Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement.

manqué d'induire des litiges au sein même des unités de production, occasionnant, par là même, le non-respect du planning d'utilisation du matériel agricole⁵⁶. Pour être plus explicite, il est à noter que les trois paysans réunis autour de la chaîne motorisée, formant ainsi une unité de production, ne se sont pas toujours convenu sur la manière d'utiliser et de gérer les équipements mis à leur disposition tant en période de campagne qu'à l'inter-campagne (K. I. Yéo, 2010, p.56). Pour preuve, le tractoriste-conducteur, seul maître dans la conduite du tracteur (**Voir photo n°1 ci-dessous**), a été souvent accusé par les deux autres membres de l'unité d'effectuer des opérations de préparation des terres de mauvaise qualité dans leurs champs⁵⁷.



Photo n°1 : Tracteurs Carraro 2RM de 52 CV attribués aux paysans du projet soja (Photo prise au CFD de Touba en 1998)

Source : G. Baum et al. (1999, p.23).

Toute chose justifiant, selon eux, les rendements insatisfaisants constatés sur leurs parcelles de cultures. Pour pallier les plaintes récurrentes des paysans, les responsables de l'ancien projet ont finalement été contraints de former tous les paysans à la conduite du tracteur (G. Baum et al., 1999). Loin d'être efficace, cette mesure a engendré une autre difficulté, celle du respect du planning d'utilisation du matériel pendant la campagne.

Aussi, la composition de la chaîne motorisée de l'ex-projet soja n'a pas été, suffisamment, raisonnée lors de l'étude de faisabilité. Plusieurs outils ont été achetés en surnombre et n'ont pu être utilisés par les producteurs. Ce matériel, évalué à environ 500 millions de F CFA de perte au projet, est composé de « 306 sarclo-bineurs, 306 déchaumeuses et de 306 billonneuses » (K. I. Yéo, 2010, p.54). Enfin, la vulgarisation de la culture attelée promue à partir de 1995 a connu un retard dans sa mise en place eu égard à la livraison tardive (début 1998) des bœufs, des équipements et du dressage des animaux de trait (**Voir photo n°2 ci-dessous**).

⁵⁶ DCGTx (1996), Projet soja. Bilan et perspectives, Abidjan, DCGTx, p.34.

⁵⁷ Entretien avec M. Silué Mèhin, coordinateur adjoint au Centres des Métiers Ruraux, le 22 février 2019 à Abidjan.



Photo n°2 : Dressage d'une paire de bœufs pour la culture attelée dans le module T 26 du projet soja. Photo prise début 1998.

Source : K. I. Yéo (2010, p.30).

Tard introduite dans l'ex-projet après les déconvenues de la motorisation conventionnelle, la culture attelée a été considérée par les paysans comme « une technologie dévalorisante »⁵⁸. Par conséquent, elle a été rejetée par les paysans bénéficiaires qui concevaient difficilement qu'il leur soit demandé de pratiquer la culture attelée alors que leurs prédécesseurs utilisent des tracteurs de 52 CV avec un matériel complémentaire de pointe⁵⁹. Pour cette raison, les bœufs ont été laissés sans soins et le matériel agricole vendu.

Il ressort que le choix du type de mécanisation n'a pas été des plus efficaces avec pour corollaire les tares constatées dans la gestion du matériel agricole. La sélection des paysans de l'ex-projet n'a pas, non plus, dérogé à cette règle.

1.2. Les tares liées à la sélection des paysans de l'ancien projet soja

La sélection des paysans bénéficiaires de l'ex-projet soja a mis l'accent sur la population des jeunes déscolarisés et des agriculteurs de la zone de Touba et d'Odienné avant de s'étendre, à partir de 1992, à tous les nationaux sans exclusive. Il faut préciser qu'en prélude à la campagne de 1989, le recrutement des premiers candidats exploitants s'est déroulé en octobre 1988⁶⁰. Dans la pratique, un entretien de l'exploitant candidat avec un représentant de la Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx), un formateur expérimenté de l'Institut Agricole de

⁵⁸ Entretien avec M. Bamba Bourahima, paysan, le 07 février 2019 à Gouaké (Département de Koro/Région du Bafing).

⁵⁹ Le matériel complémentaire se compose d'un vibroculteur, d'un semoir mécanique de précision, d'un semoir à lignes multiples, d'un pulvérisateur et d'un atomiseur.

⁶⁰ Ladji Sidibé (1991a), "Projet soja : des paysans surpris, mais pas déçus" in *Fraternité-Matin*, n°7978, du 10 mai 1991, p.11.

Bouaké (IAB), un formateur spécialiste du Centre Ivoirien de Machinisme Agricole (CIMA) a permis de jauger les qualifications et des compétences du candidat.

Toutefois, en dehors de la sélection de la première promotion (1989), l'IAB et le CIMA n'ont plus été conviés aux séances de sélection (K. I. Yéo, 2010, p.49). À cela, s'ajoutent, de l'avis de Jean-Loup Amselle et al. (1991, p.55), les nombreuses interventions des hommes politiques dans le choix des paysans de l'ancien projet. Sur cette question, la DCGTx avoue que « pour les leaders politiques locaux, l'occasion était belle pour eux de caser non seulement leurs “frères” au chômage, mais aussi et surtout, les jeunes déscolarisés ainsi que tous les “aventuriers” de la cité »⁶¹. À la vérité, un nombre non négligeable d'exploitants sélectionnés était dépourvu de l'ambition de devenir agriculteur. Cette frange d'exploitants considérait les activités du projet comme une occupation temporaire leur permettant de “gagner de l'argent” afin de mener, par la suite, d'autres activités de leur rêve dans le secteur tertiaire. D'où leur manque de conscience professionnelle et d'ardeur pour les travaux agricoles avec pour conséquence, le non-respect du calendrier agricole, les rendements médiocres sur des parcelles et les comptes d'exploitations négatifs.

En clair, la sélection des paysans du projet après 1989 a été entachée d'irrégularités qui ont favorisé le recrutement de plusieurs paysans moins soucieux de la rentabilité de leurs exploitations agricoles. Aussi, la question de la commercialisation des produits agricoles a-t-elle été un goulot d'étranglement pour l'ancien projet soja.

1.3. Les difficultés liées à la transformation et la commercialisation des productions de l'ex-projet soja

L'une des erreurs commises lors de l'exécution de l'ancien projet soja a été le très peu d'intérêt accordé à la mise en place d'unités de transformation de soja, de riz et de maïs. Dans le cas spécifique du soja, les responsables de l'ex-projet ont été dans l'obligation de conclure un partenariat avec la Société ivoirienne de trituration des graines oléagineuses et de raffinage d'huile végétale (TRITURAF) installée à Bouaké. C'est donc à cette structure qu'il revenait la tâche d'acheter et de transformer le soja en produits semi-finis (tourteaux) et en produits finis (savon, huile, mayonnaise, etc.). Cependant, trois principales difficultés ont fragilisé cette option. La première difficulté est, selon l'enquête de la DCGTx/ICEA Entreprises, liée « au calendrier de récolte de soja qui coïncide avec celui du coton »⁶². La deuxième difficulté est «

⁶¹ DCGTx (1992a), Projet soja. Étude de l'impact des défrichements sur l'écosystème de la zone du Projet soja. Rapport définitif, Abidjan, DCGTx, p.179.

⁶² DCGTx/ICEA Entreprises (1992), Étude du marché des produits du Soja, Paris, DCGTx, Tome I, p.41.

le mauvais entretien des silos et usines par les propriétaires » (K. I. Yéo, 2010, p.68). La troisième difficulté est la conjoncture défavorable qui a marqué l'économie ivoirienne après la dévaluation du Franc CFA en 1994⁶³.

La question de la commercialisation des productions a été également l'un des maillons faibles de l'ex-projet soja. En effet, au cours de sa mise en œuvre, ledit projet a été longtemps confronté à l'absence de marchés pour l'écoulement de ses productions⁶⁴. Il s'avère que malgré les remarquables besoins manifestés au niveau national⁶⁵, la production (soja, riz et maïs) du projet soja a fait face à des difficultés d'écoulement dues en partie aux prix d'achat trop bas proposés par les acquéreurs. De même, la mise en marché des productions du projet correspondait quelques fois « à des importations massives de riz ou de tourteau entraînant la baisse du prix d'achat bord champ (au maximum 115 F CFA/kg de riz paddy et de soja et 80 F CFA/kg de grains de maïs) »⁶⁶. Dans le même temps, la TRITURAF proposait le prix de 50 F CFA/kg pour l'achat du soja (A. A. Hauhouot, 2002, p.250). Ces prix, souvent inférieurs au coût de production desdites cultures, ne permettaient pas aux producteurs de dégager une marge bénéficiaire importante. Enfin, le manque d'entretien du silo de Touba par le propriétaire réduisant, considérablement, sa capacité de stockage, ne permettait pas au projet de conserver sa production pendant le temps nécessaire à la recherche d'un meilleur prix de vente de ses produits.

Somme toute, le bilan-diagnostic du projet soja révèle plusieurs dysfonctionnements majeurs qui ont pesé négativement sur sa pérennisation jusqu'à son interruption en septembre 2002. Depuis lors, la léthargie socio-économique de la région et les nombreuses sollicitations des populations ont amené le gouvernement ivoirien à envisager la relance du projet.

2. ÉTAT DES LIEUX, PROCESSUS D'ÉLABORATION ET MISE ŒUVRE DE LA RELANCE DU PROJET SOJA

La volonté du gouvernement ivoirien de réactiver l'ancien projet soja, en 2015, résulte d'un constat : celui du marasme économique, de l'accentuation de l'exode rural et de la pauvreté dans le nord-ouest ivoirien, après son arrêt en 2002. Depuis lors, plusieurs démarches ont été entreprises pour concrétiser cette volonté politique. Il est, donc, question d'analyser les

⁶³ Entretien avec M. Konan Kouamé, sous-directeur du suivi-évaluation des projets au ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le 08 mars 2019 à la CAISTAB.

⁶⁴ DCGTx (1995), Projet soja. Rapport préparatoire d'évaluation mi-parcours, Abidjan, DCGTx.

⁶⁵ À la vérité, les besoins en tourteaux de soja exprimés par les aviculteurs ne pouvaient pas être satisfaits par la production locale de soja. Il en est de même pour les besoins en riz et en maïs.

⁶⁶ SIDIBE Ladji (1991b), "Projet soja. La commercialisation : le ventre mou de l'opération" in Fraternité-Matin, n°8127, du 6 novembre 1991, p.11.

fondements de la relance du projet, le processus d'élaboration et de mise œuvre de la relance du projet soja.

2.1. État des lieux du projet après la crise de 2002 et les motivations de sa relance (2002-2015)

En septembre 2002, le déclenchement de la crise militaro-politique a suscité l'interruption des activités de l'ex-projet soja. En effet, pris de panique, la plupart des paysans, des techniciens et ouvriers du projet, non originaires de la contrée, ont migré vers la zone sous contrôle gouvernementale (K. F. Baffrou, 2004, p.7). Comme conséquence immédiate, la récolte des parcelles de soja, de riz et de maïs de la campagne agricole de 2002 n'a pu être menée à bien. Par la suite, une part notable des infrastructures et des équipements de production⁶⁷ du projet a été pillée ou vandalisée (**Voir photo n°3**).



Pulvérisateur Jacto (600 L)



Pulvérisateur de 2000 L



Atomiseur de 600 L

Photo n°3 : État de quelques outils agricoles de l'ancien Projet soja dans le Nord-ouest ivoirien en 2020.

Source : Photos prises par YEO Mamadou dans les régions de Bafing et du Kabadougou en novembre 2019.

Dans le même élan, la direction du projet soja, sis à Touba, a été saccagée, occasionnant la perte de la quasi-totalité des données techniques et économiques. Eu égard à cette situation délétère, le groupe de la BAD a opté pour la suspension de ses décaissements à destination du projet, et ce, malgré l'accord de prorogation⁶⁸. En vérité, l'interruption de l'ancien projet soja, en 2002, a aggravé le retard de développement économique et social de la zone de Touba-Odienné. En termes plus clairs, cette léthargie s'est caractérisée par l'indigence de la région en projets de développement, un exode rural accentué, des conditions de vies précaires des ruraux

⁶⁷ Le matériel agricole du projet soja pillé ou vandalisé se présente comme suit : 108 tracteurs, 53 charrues bi disques, 55 pulvérisateurs, 95 remorques de 3 tonnes, 96 herses de 3 mètres, 40 vibroculteurs, 24 semoirs et 12 atomiseurs. Il faut préciser que le matériel de la culture attelée et de la brigade d'appui a été entièrement pillé. La plupart du matériel agricole du Projet est emporté et vendu dans les pays limitrophes (Mali, Guinée). Cf. K. I. Yéo (2010, pp.114-115).

⁶⁸ Entretien avec M. Manni Zogbé, sous-directeur de la mécanisation agricole, le lundi 12 mars 2019 au ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

et une sous-exploitation de ses ressources agricoles. Pour fixer les idées, K. Olech (2013, p.41) soutient que le taux de pauvreté dans la région, en 2006, a augmenté de 6 points par rapport à 2002.

Depuis 2002, la réactivation du projet soja été au centre des doléances des populations de la région, nostalgiques qu'elles sont des retombées positives des précédentes années « projet soja ». Sensible à cette doléance lancinante, le président Laurent Gbagbo s'est engagé à remettre en activité le projet à la faveur de la visite d'État effectuée dans les régions du Bafing (Touba) et du Denguélé (Odienné), du 07 au 20 juin 2009. Dans la foulée, il a annoncé « le décaissement de la somme de 300 millions pour dédommager les paysans et le collectif des agents de l'ancien projet soja »⁶⁹. Toutefois, la crise postélectorale de 2011 a mis en veilleuse cette initiative. Il a fallu attendre la visite d'État de juillet 2015 du président Alassane Ouattara à Touba et Odienné pour redonner vie à cette initiative, en décidant de relancer le projet soja avec un financement public de 15 milliards de F CFA⁷⁰. À l'en croire, cette relance s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les disparités régionales, la pauvreté et l'exode rural. Elle se ferait, dès 2016, avec une production en phase de croisière de 45 000 tonnes. Qu'en est-il réellement ?

2.2. Le processus d'élaboration de la relance du projet soja

Après l'annonce faite en 2015 par le président ivoirien, la remise en marche du projet soja a été confiée au ministère de l'Agriculture. Pour y arriver, les services dudit ministère ont eu recours à l'expertise du BNETD pour la réalisation de l'*Etude diagnostic de la zone de l'ancien projet soja* et des *Etude d'avant-projet détaillé de la relance du projet soja*. L'objectif étant de déboucher sur les modalités et le coût de la relance du projet soja. L'accord de partenariat entre les deux structures a été signé en décembre 2016. Après deux années d'enquêtes (2017 et 2018), le BNETD a proposé une option de relance chiffrée à plus de 50 milliards de F CFA sur une durée de 5 ans⁷¹. Il convient de préciser que le projet de relance envisagé par le BNETD est fortement inspiré du modèle de l'ancien projet où l'État y était grandement impliqué. En d'autres termes, il est question de sélectionner des centaines de paysans, qui après leur formation, recevraient du matériel agricole subventionné et des parcelles clé en main. Mu par les déconvenues de l'ancien projet, dues en partie à une forte implication de l'État, le Ministère

⁶⁹ Mafoumgbé Bamba (2009), « Relance du projet soja dans le Bafing : Gbagbo décaisse 300 millions de F CFA », in *Le temps*, n°2373, du 21 juin 2009, p.6.

⁷⁰ Lutamaé Adjoumani (2015), « Culture du soja : le président Ouattara annonce la relance du projet dans le Bafing », in *Fraternité-Matin*, n°10 845, du 21 juillet 2015, p.9.

⁷¹ BNETD (2018a), *Etude d'avant-projet détaillé de la relance du projet soja*, Abidjan, BNETD.

de l'Agriculture a finalement opté en faveur d'une relance du projet mettant, en pole position, le secteur privé⁷².

Aussi, le recrutement des paysans dans le cadre de la relance du projet se tiendra sur la base de l'expérience agricole et de la motivation des candidats. La priorité sera accordée aux paysans de l'ex-projet ayant préalablement fait montre de leur capacité à entretenir les parcelles agricoles. Les paysans sélectionnés bénéficieront de parcelles dont la superficie varie entre 10 et 15 hectares⁷³. La pertinence de la promotion du partenariat public-privé dans le cadre de la relance du projet soja est double. D'un côté, il permet de réduire, considérablement, la contribution financière du gouvernement ivoirien au projet⁷⁴. De l'autre, il impose une plus grande conscience professionnelle aux paysans et aux prestataires privés.

Mais, avant toute chose, l'État ivoirien devra rassurer le secteur privé sur la viabilité du projet avant de se retirer. Ainsi, il devra amorcer une phase pilote qui se déroulera en deux phases. La première concerne la mise à niveau des parcelles villageoises de l'ancien projet dont 1 600 hectares seront cultivés en soja, en riz et en maïs pour la phase pilote. Faut-il le rappeler, l'ancien projet avait mobilisé une superficie de 17 405 hectares sur un potentiel de 30 000 hectares de terres cultivables⁷⁵. Mais, après 2002, les populations autochtones y ont pratiqué des plantations villageoises de manguiers et d'anacardiers⁷⁶. La seconde consiste à restaurer le capital productif de l'ancien projet soja en procédant à la réhabilitation de la ferme semencière de Sokourala. Celle-ci revient à doter la ferme d'une usine de traitement des semences, des laboratoires de contrôle qualité et à mobiliser les 2 000 hectares de parcelles irrigables⁷⁷. Après réhabilitation, ladite ferme sera mise à la disposition des prestataires privés.

Une fois la conception et la stratégie de relance du projet validées par le Présidence de la République, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, a procédé au lancement de la phase pilote de la relance du projet dans la région du

⁷² Dans la pratique, il va s'agir de sélectionner, sur la base d'une manifestation d'un appel à intérêt, des prestataires privés. Ces derniers auront pour gageure de réaliser les tâches suivantes : la production et la distribution de semences performantes et de qualité, la transformation et la commercialisation du soja produit et l'encadrement des paysans sur les parcelles.

⁷³ Radio Côte d'Ivoire, Ouattara Bamory, « Le projet pilote dans les régions du Bafing et du Kabadougou 1 », Emission Le monde agricole, 18 min, diffusé 13 juillet 2022.

⁷⁴ La contribution financière du gouvernement ivoirien au projet soja ne s'élèvera en fin de compte qu'à 15 milliards de F CFA en lieu et place des 50 milliards proposés par les études de faisabilité du BNETD.

⁷⁵ DCGTx (1996), Projet soja. Bilan et perspectives, Abidjan, DCGTx.

⁷⁶ BNETD (2018b), Etude diagnostic de la zone de l'ancien projet soja, Abidjan, BNETD.

⁷⁷ Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (2019), Projet de relance du projet soja dans les régions du Bafing et du Kabadougou, Abidjan, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, p.24.

Bafing le 25 octobre 2019⁷⁸. Il importe d'analyser la mise en œuvre de cette opération pilote jusqu'en 2022.

2.3. La mise en œuvre de la phase pilote de la relance du projet soja

Après le lancement officiel de la phase pilote de la relance du projet soja, les deux premières campagnes agricoles (celles de 2019/2020 et 2020/2021) ont débuté dans un contexte, relativement difficile : celui de la pandémie de la Covid-19. Les mesures barrières qui s'en sont suivies ont occasionné des restrictions qui ont affecté l'ensemble des secteurs de l'économie ivoirienne et le secteur de l'agriculture, en particulier. En conséquence, le projet pilote a pâti des difficultés de mobilisation des paysans et du personnel d'encadrement ainsi que du retard de livraison des semences et des intrants.

Après ces deux années d'hibernation dues aux effets néfastes de la Covid-19, la campagne agricole 2021/2022 a revêtu un caractère particulier pour le ministère de l'Agriculture, et ce, d'autant plus qu'il comptait en faire le point de départ réel de la phase du pilote du projet. Cependant, en raison des restrictions budgétaires liées à l'impact de la pandémie, les prévisions de parcelles à mettre en valeur ont été revues à la baisse. En lieu et place des 1 600 hectares, initialement prévues pour la phase pilote, ce sont finalement 536 hectares de terres qui ont été défrichées, labourées et semées mécaniquement en soja, en riz et en maïs par le prestataire privé sur financement de l'État de Côte d'Ivoire⁷⁹. À toutes les étapes de l'exécution de cette campagne agricole, la direction de l'évaluation des projets du ministère de l'Agriculture, a effectué une visite de terrain pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux⁸⁰. À l'étape de la récolte mécanique, le responsable de cette structure, M. Silué Sionseligam, s'est félicité du déroulement des activités et surtout de la récolte de soja estimée à plus de 1000 tonnes⁸¹ (**Voir photo n°4**).

⁷⁸ Radio Côte d'Ivoire, Ouattara Bamory, « Le projet pilote dans les régions du Bafing et du Kabadougou 2 », Emission Le monde agricole, 17 min, diffusé 27 juillet 2022.

⁷⁹ Entretien avec M. Silué Sionseligam, direction de l'évaluation des projets au ministère de l'Agriculture, le 04 décembre 2021 à Touba.

⁸⁰ Les visites de la direction de l'évaluation des projets (délégation du ministère de l'Agriculture) : du 12 au 17 juillet 2021 pour le labour, le pulvérisage, le hersage et le semis ; du 29 novembre au 4 décembre pour la récolte mécanique.

⁸¹ Entretien avec M. Silué Sionseligam, direction de l'évaluation des projets au ministère de l'Agriculture, le 04 décembre 2021 à Touba.



Photo n°4 : M. Silué Sionseligam (troisième à partir de la gauche) et son équipe sur une parcelle de soja nouvellement ensemencée le 16 juillet 2021.

Source : Photo prise par YEO Mamadou le 16 juillet 2021 dans la région du Bafing.

À l'analyse, il importe de préciser que les semis n'ont pu être effectués à temps (avant le 30 juin) en raison du retard de pluie observé dans la zone. Aussi, l'accès aux parcelles a été rendu difficile en raison du mauvais état des routes. Si les engrais et les semences ont été distribués aux paysans, ces derniers ont dû prendre à leurs frais, des herbicides ou les coûts du sarclage manuel. Toute chose suscitant des retards dans l'exécution du calendrier agricole. À cela, il faut ajouter l'absence d'unités de transformation. En réponse aux doléances des paysans, M. Silué a annoncé la réhabilitation des pistes menant aux parcelles, la réhabilitation de la ferme de Sokourala et la construction d'une unité de transformation de soja dans le courant de l'année 2022. La phase pilote du projet soja suscite de l'espoir et l'engouement chez les populations de la zone de Touba-Odienné. De l'avis de Bamba Bourahima⁸², Bamba Bambatché⁸³, Fofana Soualio⁸⁴, Sahoua Viviane⁸⁵, Karamoko Sako⁸⁶, Bakayoko Miamo⁸⁷, le projet permettra, dans sa phase de croisière, de créer une économie agricole intégrée, génératrice de revenus, équitablement partagés entre les différents acteurs de la chaîne des valeurs, de réduire l'exode rural et d'améliorer la qualité de vie des populations en valorisant leurs potentiels de savoir-faire.

⁸² Entretien avec M. Bamba Bourahima, producteur de soja depuis 1989 à Koro (région du Bafing), le 03 décembre 2021.

⁸³ Entretien avec M. Bamba Bambatché, producteur de soja depuis 1989 à Touba (région du Bafing), le 03 décembre 2021.

⁸⁴ Entretien avec M. Fofana Soualio, producteur de soja depuis 1989 à Odienné (région du Kabadougou), le 14 juillet 2021.

⁸⁵ Entretien avec Mme Sahoua Viviane, présidente des productrices de soja dans la région du Bafing, le 17 juillet 2021.

⁸⁶ Entretien avec M. Karamoko Sako, producteur de soja depuis 1989 à Touba (région du Bafing), le 17 juillet 2021.

⁸⁷ Entretien avec M. Bakayoko Miamo, producteur de soja à Touba (région du Bafing), le 17 juillet 2021.

Il convient de retenir que l'annonce de la relance du projet soja en 2015 a été suivie d'un processus de conception et de mise en œuvre de sa phase pilote. Mais, l'analyse de ce projet soja reformulé, à l'aune des défis globaux, laisse transparaître des failles qu'il convient de corriger pour lui assurer une viabilité.

3. LES STRATÉGIES À ADOPTER POUR LA VIABILITÉ DU PROJET SOJA FACE AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

La relance du projet soja a fait sienne, les enseignements tirés des déconvenues de l'ancien projet. Il n'empêche que des questions lancinantes, conditionnant la durabilité de la relance du projet, demeurent sans réponse véritable dans un contexte de changements globaux en Côte d'Ivoire. Il s'agit des questions du foncier rural, des aléas climatiques et de l'impact de la Covid-19. D'où la nécessité de proposer des stratégies pour y faire face.

3.1. Résoudre les problèmes du foncier rural

La question du foncier rural dans la relance du projet mérite une attention particulière, eu égard à l'insécurité foncière suscitée par l'ex-projet soja et en raison de sensibilité du contexte national et international. Point n'est besoin de rappeler que cette partie du pays est le théâtre de menées djihadistes depuis 2020. En effet, après la première attaque terroriste du 16 mars 2016 dans la cité balnéaire de Grand-Bassam (L. Diarra, 2016), les attaques djihadistes se sont accentuées dans l'extrême nord ivoirien, avec un accent particulier dans les départements de Téhini et Doropo.

À en croire l'étude de L. Diarra (2020), l'intention des terroristes provenant du Burkina Faso est d'élire domicile dans la région nord du pays, laquelle zone s'étend de la région du Bounkani à celle du Bafing. Pourtant, cette dernière région fait partie de la zone ciblée la relance du projet. Ainsi, une gestion inadéquate de la question du foncier rural, dans la cadre de la relance du projet soja, pourrait compromettre la paix sociale dans la zone et faire le lit aux incursions terroristes. Il en a été ainsi dans le cas de la région du Bounkani⁸⁸. La résolution des problèmes fonciers soulevés précédemment par l'ancien projet est d'autant plus importante qu'elle permettra aux nouveaux paysans recrutés de s'investir convenablement dans la mise en valeur de leurs parcelles.

Dans le cadre de la relance du projet, pour permettre aux paysans bénéficiaires d'entreprendre des investissements sur leurs parcelles en toute sécurité, l'État devra faire en

⁸⁸ « Nord de la Côte d'Ivoire : nouvelles menaces djihadistes, anciens réseaux criminels », Bulletin de Risque • Numéro 1, Septembre 2021, 6p.

sorte que chaque exploitant dispose d'un bail emphytéotique sur la parcelle attribuée. Par conséquent, l'État devra purger les droits coutumiers sur le domaine du projet et immatriculer les terres. La nouvelle loi sur le foncier rural (la loi 98-750 du 23/12/1998)⁸⁹ paraît être un facteur favorable à l'évolution des principes fonciers. Elle prévoit des procédures d'appropriation qui s'adaptent aux réalités et à la volonté des communautés locales, détentrices des droits coutumiers. Cependant, cette loi n'est pas encore suffisamment connue des populations rurales, malgré les missions parlementaires, qui ont sillonné les 16 régions du pays en 1999 (K. I. Yéo, 2010, 75). La compréhension que les paysans ont de cette loi, ne traduit pas toujours fidèlement, l'esprit de ladite loi. Par conséquent, une sensibilisation de la population et une explication préalable de cette loi s'avèrent nécessaires.

La résolution des problèmes de sécurisation des terres passera, nécessairement, par l'appréciation du contexte local (menace terroriste) et la satisfaction de certaines exigences pouvant détendre le climat social. Par exemple, les cadres et les hommes politiques de la zone sont considérés par leurs parents villageois comme des personnes de références. À cet effet, ils peuvent être associés à la résolution des litiges fonciers. Pour ce faire, l'État pourrait collaborer avec eux, pour organiser des missions de sensibilisation des populations sur le fonctionnement et l'application de la nouvelle loi sur le foncier rural. Ainsi, cela permettra d'identifier tous les détenteurs des droits coutumiers, d'immatriculer les terres du projet au nom de l'État. Celui-ci pourrait céder des portions aux exploitants, selon des modalités à définir dans un cahier de charges. Les exploitants détenteurs de droits coutumiers pourraient, ainsi, bénéficier d'un certificat foncier sur leurs parcelles. Quant aux autres exploitants, ils pourraient, disposer de contrats de location leur donnant le droit d'exploitation des parcelles reçues. Pour compenser la perte de la propriété des terres aux populations, des compensations à préciser dans le protocole d'accord seront notifiées. Cette approche du règlement des problèmes du foncier rural, sécuriserait les exploitations du projet soja. À l'instar de la question du foncier du rural, il importe de prémunir le projet contre les conséquences désastreuses des aléas climatiques.

3.2. Quelle résilience du projet soja face aux aléas climatiques ?

L'ancien projet soja, étant dépourvu d'une station météorologique, a éprouvé des difficultés à maîtriser les changements climatiques qui ont influé sur l'exécution du calendrier agricole. En guise d'illustration, en 1991, le projet a enregistré des pertes énormes suite aux perturbations

⁸⁹ La loi modifiant la loi n°71-338, votée par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1998 et promulguée sous le n°98-750 le 23 décembre 1998 et publiée au JORCI.

climatiques. En réalité, la sécheresse a sévi surtout au cours des mois de juin et de septembre 1991. En juin, la pluviométrie de la zone de Touba a été l'une des deux plus faibles enregistrées depuis 1939⁹⁰. La mise en place des cultures en a été fortement perturbée. Du reste, K Inza Yéo (2010) note qu'en septembre, les pluviométries ont été plus faibles, soit 85 mm à la station de l'Agence Nationale d'Aviation civile et Météorologique (ANAM) de Touba et 69 mm à la ferme de Sokourala. Elle s'est produite au moment de la maturité des grains de riz et des gousses de soja pour de nombreuses parcelles. Conséquence, plusieurs centaines d'hectares de riz et de soja n'ont pu être récoltés.

À l'évidence, le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, un ensemble géographique de savanes riche de ses composantes physiques, humaines et économiques, subit l'influence de l'évolution climatique actuelle. De 1951 à 2008, la péjoration du climat local s'est traduite par une baisse tendancielle de la pluviométrie et du bilan de l'eau avec une hausse des températures (B. I. Diomandé, 2015). D'ailleurs, ce phénomène s'accroît sans cesse depuis 1973. Aujourd'hui, le climat de la région est victime des changements considérables, marqués par un retard important enregistré dans l'installation des premières pluies (souvent plus de 21 jours). À cela, se greffent les actions anthropiques qui marquent également le climat de leurs empreintes. Cette situation engendre de réels impacts sur l'environnement physique et socio-économique de la région.

Pour une résilience et une durabilité du projet face aux aléas climatiques, d'ailleurs très prégnants dans la région, il reviendrait à utiliser des semences résilientes. En d'autres termes, trois types de semences devraient être utilisées dans le cadre de la relance du projet. Il s'agit des semences de soja, de riz et de maïs de 45 jours, de 60 jours et de 90 jours. Ainsi, quel que soit le retard accusé par la pluie, le type de semences correspondant au nombre de jours de pluies restant pourraient être semencés. Au-delà, deux autres mesures pourraient être prises à l'effet de la conforter la première. D'un côté, les défrichements des parcelles du projet devraient épargner la végétation des terres non propices aux cultures du soja, du riz et du maïs. De l'autre, les responsables du projet devraient mettre un point d'honneur à scruter l'évolution de la pluviométrie de la région en ayant recours à la station météorologique du complexe sucrier de Borotou-Koro (région du Bafing). Au regard des effets pervers de la Covid-19 sur l'économie nationale et mondiale, il urge de prendre de mesures idoines pour une résilience de la relance du projet soja face à la nouvelle donne.

⁹⁰ DCGTx (1992b), Projet soja. Rapport d'activités de l'exercice 1991, Abidjan, p.40.

3.3. Propositions de mesures pour s'adapter à la situation de la COVID-19

La pandémie de la Covid-19 survenue en janvier 2020 a entraîné une crise sanitaire dans le monde entier. Afin de limiter la propagation du virus, la Côte d'Ivoire qui a enregistré ses premiers cas dans la semaine du 11 mars 2020, à l'instar des autres pays de la région, a pris des mesures barrières de lutte contre le virus. La mise en œuvre de ces mesures a suscité des restrictions qui ont affecté l'ensemble des secteurs de l'économie ivoirienne et le secteur de l'agriculture en particulier, moteur de l'économie du pays.

En complément au plan de riposte sanitaire de 95,8 milliards de F CFA mis en place, le gouvernement ivoirien a élaboré un Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire de la Covid-19 (PURGA-COVID-19) de 300 milliards de F CFA, dont 250 milliards sont consacrés aux principales filières agricoles d'exportation et 50 milliards aux filières de production alimentaire⁹¹. Dans les faits, des semences, du matériel et des intrants agricoles ont été distribués aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Mais, l'impact réel du PURGA sur la relance du secteur agricole reste contrasté et diffère d'une région à une autre.

Au nombre des solutions adéquates pour atténuer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur la production, l'accent doit être mis sur le mécanisme d'exploitation conjointe d'équipements agricoles lourds (tracteur, moissonneuse-batteuse, etc.) par le biais d'approches de prestations de services payants, de location et d'autres services de rotation. Celles-ci pourraient grandement contribuer à atténuer les problèmes de main-d'œuvre. Les réseaux de brigades phytosanitaires équipés pour traiter les exploitations agricoles selon le principe de la rémunération à l'acte, peuvent être bénéfiques en offrant des services aux agriculteurs qui ne disposent pas du matériel nécessaire ou de la main-d'œuvre adéquate. La formation technique, l'animation et l'encadrement des organisations de producteurs de base tels que les groupements, les coopératives et les unions de coopératives doivent être encouragés et soutenus. En outre, les gouvernements et les partenaires du développement devraient soutenir la distribution d'intrants aux agriculteurs vulnérables.

CONCLUSION

En définitive, l'ancien projet soja, réalisé entre 1988 et 2002, s'est présenté comme une opération de développement agricole majeure dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire. Si les

⁹¹ Cabinet du Premier Ministre (2020), Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportations impactées par la crise sanitaire de la Covid-19 (PURGA). Rapport au 31 octobre 2020, Abidjan, Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP).

retombées socio-économiques du projet sont appréciables, il n'en reste pas moins que sa pérennisation a pâti de plusieurs déconvenues. Celles-ci sont tributaires du choix du type de mécanisation agricole, de la sélection des paysans, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. L'interruption du projet en 2002 a rimé avec le retour et l'accentuation de la pauvreté et de l'exode rural. Toutes choses incitant le gouvernement à prendre l'engagement de le relancer en 2015. La matérialisation de cette volonté politique a échoué au ministère de l'Agriculture et à son partenaire technique, le BNETD.

Contrairement au précédent projet, il s'agit, cette fois-ci, d'un projet rénové et ce d'autant plus qu'il est axé sur un partenariat public-privé avec une place de choix accordée aux prestataires privés. En l'état, ce projet soja reformulé semble s'être prémuni contre les déconvenues constatées précédemment. Mais, à l'analyse, il laisse transparaître trois failles amplifiées par un contexte national et international marqué par les défis globaux. Concernant les problèmes du foncier rural, l'État devra faire en sorte que chaque exploitant dispose d'un bail emphytéotique sur la parcelle attribuée. S'agissant des aléas climatiques, il importe d'utiliser des semences résilientes. Quant aux effets pervers de la Covid-19, l'accent doit être mis sur le mécanisme d'exploitation conjointe d'équipements agricoles lourds, la formation technique, l'animation et l'encadrement des organisations de producteurs de base.

BIBLIOGRAPHIE

AMSELLE Jean-Loup *et al.* 1991, *Évaluation du programme soja*, Abidjan, MINAGRA/DCGTx.

BAFFROU Kamano François, 2004, *L'impact de la mise du 19 septembre 2002 sur l'activité économique en Côte d'Ivoire*, Abidjan, GPE, 2004.

BAUM Gartner *et al.* 1999, *Étude socio-économique sur la viabilité des réalisations du Projet soja. Rapport final*, Abidjan, DG Agro Progress International/BAD.

CHALEARD Jean-Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

DIARRA Lassina, 2016, *Terrorisme international: la réponse de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.

DIARRA Lassina, 2021, *Radicalisation et perception de la menace terroriste dans l'extrême-Nord de la Côte d'Ivoire*, Dakar, Institut de Tombouctou.

DIOMANDE Beh Ibrahim, 2015, *Changement climatique en Côte d'Ivoire et ses impacts multiformes: Evolution climatique récente dans le Nord-ouest ivoirien et ses impacts sur l'environnement, la société et les économies*, Paris, PAF.

OLECH Kam, 2013, « Les déterminants de l'adoption des innovations culturelles en milieu rural : illustration à partir du cas du Soja introduit par le CNRA (Centre National de Recherche

Agronomique) dans la région Nord de la Côte d'Ivoire », in *Revue Ivoirienne d'Histoire*, n°22 pp.140-156.

SEVEDE Inza Noël, 1988, *Ferme semencière de Touba : lutte contre les mauvaises herbes en production de semences (riz-maïs)*, Rapport de stage, Ministère de l'Agriculture/Office des Semences et Plants (OSP), Abidjan.

YEO Mamadou, 2021, *Le Projet soja et le développement du Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire (1979-2002)*, Thèse unique de doctorat d'histoire économique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny.

YEO Kadokan Inza, 2010, *Système de mécanisation agricole dans le Projet soja : Bilan-diagnostic et définition des actions à mener dans le cadre de la relance du projet*, Mémoire de fin d'études professionnelles, BNETD/INPHB.

ZOUNGRANA Placide, 1984, *Les relations entre cultures de rapport et cultures vivrières dans les zones de savane en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Économie Rurale, Université de Montpellier I.